

nous nous souvenons tous du plaisir que cette nouvelle a fait éprouver à tout sujet anglais. Nous nous rappelons aussi que ce plaisir était rehaussé par le fait que les exigences politiques et les raisons d'état qui obligent quelquefois des personnages élevés à s'unir sans la participation du cœur, se trouvaient heureusement en harmonie, dans le présent cas, avec les affections réciproques des deux jeunes cœurs. Mais la joie ressentie dans ce pays s'est trop vite changée en affliction, lorsque le fil télégraphique nous transmit la nouvelle que le noble jeune prince était étendu sur un lit de souffrance. On n'a pas oublié l'anxiété qui régna lorsqu'on a appris d'autres nouvelles, les espérances qui se manifestaient et les craintes que faisait éprouver la possibilité d'une perte qui est arrivée trop tôt. En effet, peu de temps après, la nouvelle traversa l'Atlantique que le duc de Clarence et d'Avondale n'était plus.

Je suis sûr, M. l'Orateur, que cette chambre et le pays tout entier qui s'est associé au deuil de ceux qui ont été ainsi éprouvés, seront prêts à approuver les mesures prises pour transmettre aux parents affligés la sympathie de cette chambre et celle du peuple canadien. Je suis également sûr qu'il n'y a pas au Canada un seul individu, jeune ou vieux, riche ou pauvre, haut placé ou dans une humble condition, qui n'ait, au fond de son cœur, éprouvé des sympathies et exprimé ses condoléances, non seulement pour la famille royale affligée, mais aussi pour la malheureuse princesse qui a vu si soudainement éloignée de ses lèvres, la coupe du bonheur et qui a été si vite précipitée de la félicité la plus grande dans un abîme de douleur.

Nous sommes de plus informés que des négociations ont été entamées relativement aux pêcheries du phoque à fourrures dans la mer de Behring, et qu'elles sont continuées dans le but de régler les diverses difficultés survenues entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis. Ces difficultés, comme cette chambre le sait, existent depuis quelques années, et bien que les membres de cette chambre et le peuple canadien, ainsi que le peuple des Etats qui se trouvent au sud de notre frontière, soient d'avis, d'après ce que je puis voir, que le temps n'est plus où les deux grands peuples de langue anglaise qui existent dans le monde, iront jusqu'à oublier ce qu'ils se doivent à eux-mêmes et ce qu'ils doivent à la civilisation, pour s'engager dans une guerre l'un contre l'autre, cependant, des nuages se sont de temps à autre élevés à l'horizon, et, parfois, il n'a pas semblé impossible que les difficultés dussent conduire à la guerre. Mais nous sommes heureux de voir que ces difficultés sont en bonne voie de s'aplanir. Des commissaires ont été nommés pour s'enquérir de cette affaire, et ces commissaires ne représentent pas seulement le Canada et les Etats-Unis, mais aussi la France et la Norvège, ainsi que d'autres pays intéressés. Cette chambre a l'espoir que le résultat de ces négociations écartera pour toujours toute cause de conflit entre les deux pays. Le peuple des provinces maritimes et de la partie-est du Canada en général n'a qu'une faible idée de l'importance des pêcheries du phoque à fourrures pour nos frères de l'ouest ; mais M. l'Orateur, je vois par la statistique de 1891 que de cinquante à soixante navires, montés, chacun par vingt ou vingt-cinq hommes en moyenne, sont partis des ports de la Colombie Anglaise pour se livrer à la pêche du phoque à fourrures.

M. NORTHRUP.

C'est peut-être à propos de mentionner, ici, le temps où la conduite du gouvernement américain souleva une indignation générale dans le pays à l'idée que nos pêcheurs étaient molestés dans ce que nous considérons comme le juste exercice de leurs droits, et nous vîmes alors l'incontestable preuve du nouvel esprit national qui anime tout le pays. En effet, nous avons compris que ce n'était pas seulement la Colombie Anglaise qui se trouvait lésée ; mais que tout le peuple canadien, que toutes les provinces ressentaient l'injure.

Son Excellence nous a aussi parlé d'une commission de trois ministres qui s'est rendue à Washington pour conférer officieusement avec les représentants de l'administration des Etats-Unis sur certaines questions.

En examinant les questions mentionnées dans l'adresse, nous remarquons qu'il y en a plusieurs. La première que j'observe se rapporte à la détermination des frontières de l'Alaska. Il semblera, peut-être, qu'il importe peu que ces frontières soient maintenant déterminées. On pensait de cette manière relativement à la détermination des frontières du Maine. Mais nous savons, aujourd'hui, que si la question de ces dernières frontières était de nouveau soulevée, on y apporterait beaucoup plus de soin. La chambre admettra que le gouvernement a saisi l'occasion comme par les cheveux en s'efforçant d'obtenir une détermination de frontières entre Alaska et la Colombie Anglaise, avant que des complications internationales d'un caractère sérieux puissent être soulevées. La Colombie Anglaise est un pays riche en mines, et chaque jour de retard apporté dans le règlement de la question augmente le danger. La chambre se réjouira, j'en suis sûr, en apprenant que des mesures ont été prises par le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis pour régler cette question à l'amiable.

Une autre question que l'on a agitée dans les localités voisines des lacs dans l'Ontario, ainsi que dans les autres parties de cette province, est celle relative à la réciprocité de services en matière de sauvetage dans les naufrages. Vous savez tous que la loi qui existe depuis des années a été onéreuse pour les propriétaires de navires, et une honte pour le dix-neuvième siècle. Il semble presque incroyable que, pendant le naufrage d'un navire, bien qu'il y ait des hommes prêts à en sauver la cargaison, l'on permette que celle-ci soit perdue sous les yeux mêmes de ces hommes par suite des présentes dispositions de la loi internationale qui les empêche d'intervenir, s'ils n'appartiennent pas à la nationalité voulue. La question a été soumise à une commission et l'on espère arriver bientôt à un règlement satisfaisant, le gouvernement américain ayant finalement obtempéré à la demande de notre gouvernement, et l'on espère, en même temps, régler la question du remorquage et des douanes.

Nous sommes aussi informés que des mesures ont été prises pour la nomination d'une commission internationale qui devra faire rapport sur les diverses questions relatives aux pêcheries. Des questions ont été soulevées relativement aux eaux situées entre les deux pays. Depuis nombre d'années, les règlements relatifs à la clôture de la saison de pêche, dans les eaux canadiennes, ont été rigoureusement observés par nous. Le gouvernement a fait tout son possible pour conserver le poisson pour les pêcheurs ; mais ses efforts ont été dans une grande mesure neutralisés par le fait que certaines